

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 OCTOBRE 2014

Etaient présents : Xavier PROUTEAU, Laurent PREAULT, Dominique LEFRANC-QUEFFURUS, Valérie JOLLY, Bruno GUILLET, Elodie COUTAND, Perrine OIRY, Sèverine BOURGET, Patrice BAERT, Emmanuel VALOT, Laëtitia CHATRY, Carole ROCHETEAU, Jérôme QUINT et Claude MORANDEAU

Etaient absents et excusés : André BEAUGENDRE qui a donné pouvoir à Xavier PROUTEAU, Sèverine BOURGET qui a donné pouvoir à Valérie JOLLY ;

Convocation du 26-09-2014

Le PV de la réunion du 04-09-2014 a été approuvé à l'unanimité

Documentation remise dans les dossiers : un plan de la commune et itinéraires n°38

DELIBERATIONS PRISES

1. Intervention de Fabrice GARON (technicien sur les problématiques de l'eau) et d'Auguste GUILLET (président du S.I.A.E.P. de la Haute Vallée de la Vie : syndicat intercommunal de l'alimentation en eau potable)

Par délibération du 7 décembre 2011, le conseil municipal a décidé de s'engager à ne plus employer de pesticides au 31-12-2013 pour se conformer aux directives européennes. Pour cela nous avons reçu 8 600 € de subvention pour aider à la mise en place d'un plan de désherbage (aménagement du cimetière avec des sédums et achat d'un coupe-bordure). Mrs GARON et GUILLET ont présenté au conseil municipal les enjeux d'une telle décision car l'impact des pesticides sur la qualité de l'eau en amont du barrage d'Apremont est considérable sur la santé.

2. Création du poste d'adjoint technique pour le remplacement de Marc RECULEAU

Voici le planning pour le recrutement

- Du 03-10 au 25-10 : réception des CV avec publication de l'annonce : sur le site internet « cap territorial » de la maison des communes, de la commune et affichage en mairie de l'offre
- Du 25-10 au 15-11 : choix des candidats avec entretien
- Recrutement au plus tard le 01-12-2014 en sachant qu'il faudra tenir compte des délais de préavis des candidats s'ils sont en activité ailleurs

3. Remboursement de 55.13 € d'un trop perçu du FCTVA (Fonds de compensation de la TVA) et décision modificative budgétaire

Ce montant nous a été remboursé par l'état sur l'achat d'une visseuse dévisseuse en 2012 et cette dernière a été volée. L'assurance nous a remboursé en intégralité donc on doit reverser la TVA à l'état. Il faut donc faire un virement de crédit (DM5 : décision modificative) :

Article 10222 : + 56 € * Article 020 (dépense imprévue) : - 56 €

4. Proposition d'adhésion à un groupement d'achat d'électricité avec le SYDEV

A compter du 1^{er} janvier 2016, les consommateurs ne pourront plus continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité pour leurs sites souscrivant une puissance supérieure à 36 kVA (tarifs « jaune » et « vert »). Les collectivités devront souscrire une offre de marché, entrant dans le champ d'application des règles de la commande publique. L'achat d'énergie présente des spécificités techniques et la mutualisation pour l'acquisition de l'électricité peut permettre d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et incidemment d'obtenir des meilleurs prix. Le SyDEV propose de constituer un groupement de commande, avec des personnes morales de droit public et de droit privé, pour l'acheminement et la fourniture d'électricité.

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

5. Nouvelle convention pour la participation financière au fonctionnement de l'accueil de loisirs « Les Pitchounes »

Le conseil municipal donne un avis favorable à la nouvelle convention présentée qui supprime l'article 3 sur le transport inter-sites (estimé trop onéreux)

6. Tarif 2015 de la redevance assainissement

Le conseil municipal décide d'augmenter de 1% les tarifs 2014 :

- Part fixe par branchement : 40.31 €
- Par m3 consommés : 1.32%
-

7. Révision de la P.A.C. (Participation à l'Assainissement Collectif)

Le conseil municipal décide que la participation à l'assainissement collectif sera de 2 500 €.

8. Remboursement caution à la salle polyvalente

M. Hugues BES demande le remboursement des 42 € qu'il a versé pour la location de la salle polyvalente le 22-11-2014. Comme il s'agit d'une erreur administrative, le conseil municipal donne un avis favorable.

9. Proposition d'achat d'un calvaire route des Sables

Les conjoints GROUSSAIN proposent de vendre à la commune pour 190 € la parcelle C 1235 (calvaire route des Sables). Le conseil municipal demande plus de précisions notamment sur les frais de notaire.

10. Protocole participation citoyenne

Le conseil municipal autorise le maire à signer une convention de participation citoyenne avec la gendarmerie afin d'apporter une action complémentaire et de proximité dans la lutte contre les phénomènes de délinquance.

11. Solde 2014 de la subvention aux deux OGEC

Vu la délibération du 15/01/2014 concernant le 1^{er} versement 2014 de la participation de fonctionnement à chaque OGEC et d'une avance à l'OGEC de La Chapelle-Palluau du 05-06-2014 (3 000 €):

La Chapelle-Palluau : 10 332 € - Palluau : 12 341 €.

Le coût d'un élève de l'école publique de Palluau pour l'année 2013-2014 étant de 605 €, le montant dû à chaque OGEC pour 2014 est de : La Chapelle-Palluau : 24 200 € pour 40 élèves*Palluau : 27 225 € pour 45 élèves

Il reste donc à verser pour chaque OGEC : La Chapelle-Palluau : 10 868 €*Palluau : 14 884 €

Le conseil municipal donne un avis favorable.

12. Fonds de concours de la communauté de communes 2013-2014

Le conseil municipal décide de demander le fonds de concours 2013 donné par la communauté de communes soit 34 240 € pour aider à financer la fin des travaux des entrées de bourg.

13. Ouverture de crédit pour écriture comptable concernant l'inventaire

Sur les conseils du trésorier, le conseil municipal accepte l'ouverture de crédit suivante : 21318-041 : + 135 € et 2031-041 : + 135 €

QUESTIONS DIVERSES

Distributeur de baguettes

Le Conseil municipal souhaite qu'on se renseigne sur la possibilité d'installer un distributeur de baguettes à l'emplacement actuel de la cabine téléphonique place de l'église avant de prendre une décision.

Reprofilage des trottoirs en centre bourg

Un devis a été fait par l'entreprise SEDEP pour un montant de 15 126 € T.T.C.

On rappelle qu'une estimation de 5 500 € T.T.C. avait été faite pour un travail en régie avec l'aide de l'entreprise Jean-René AVRIT et des employés communaux. La commission voirie doit étudier ce projet

Location de la salle polyvalente en juillet et août 2015

Le conseil municipal décide de ne pas louer la salle polyvalente du 14/07 au 31/08/2015.

Visite des équipements publics liés à l'environnement

Les 3 syndicats départementaux que sont Vendée eau, le Sydev et trivalis s'associent pour proposer la visite de plusieurs de leurs équipements à l'ensemble des élus. Ces visites s'étendent du 6 au 27 octobre et concernent des usines d'alimentation en eau potable, des sites éoliens, un centre de tri des emballages, une usine de traitement mécano-biologique et un site de stockage des déchets. La participation à ces visites passe par une inscription en ligne à partir des sites internet des syndicats : vendee-eau.fr, sydev-vendee.fr et trivalis.fr

Vœux du maire pour 2015 : samedi 10 janvier à 16h

La commission information se charge des invitations.

Prochaine réunion du conseil municipal le 6 novembre 2014

Rappel de la commémoration du 11 novembre